

\*



Pour exiger le retrait de la contre-réforme des retraites

**mardi 26 novembre 2013**

Rassemblement à 11h30 devant la Préfecture de Maine et Loire

Rassemblement à 10h30 à Cholet, place Travot

Distribution de tract à Segré à partir de 10h30

### MOTION

CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires, Unef de Maine-et-Loire  
remise aux Députés et au Préfet de Maine-et-Loire

## RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES

Après les fortes manifestations unitaires de la rentrée, le Gouvernement persiste, dans le cadre du projet de loi sur les retraites, sa volonté d'allonger une nouvelle fois la durée de cotisation (43 ans pour les salariés nés à partir de 1973).

En 1<sup>ère</sup> lecture, l'Assemblée Nationale l'a adopté par une infime majorité de 10 voix. Ensuite, le Sénat l'a invalidé.

Depuis le début de la semaine, le projet de réforme des retraites est de nouveau discuté à l'Assemblée Nationale en 2<sup>ème</sup> lecture et soumis au vote le 26 novembre 2013. Le vote du Sénat montre que rien n'est figé d'avance. Maintenant, c'est à vous, Parlementaires, d'entendre que

**ce projet est injuste et inacceptable !  
que d'autres solutions sont possibles !**

Cette nouvelle contre-réforme prolonge et aggrave les précédentes.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF de Maine-et-Loire s'opposent avec détermination à toute nouvelle réforme des retraites qui s'en prendrait encore une fois aux salariés à travers :

- ***l'allongement de la durée de cotisations dans le public et le privé jusqu'à 43 annuités*** : non seulement le gouvernement ne revient pas à l'âge légal de départ en retraite à 60 ans mais il ajoute un trimestre par an tous les 3 ans jusqu'en 2035, 43 annuités de cotisations seront alors nécessaires pour le droit à la retraite à taux plein au lieu de 41 ans aujourd'hui
- ***la diminution du pouvoir d'achat*** :
  - ***des retraités*** par la fiscalisation des majorations familiales et le report de la revalorisation des pensions d'avril à octobre ;
  - ***des salariés*** qui supporteront seuls l'augmentation des cotisations, les employeurs, eux, non seulement ne paieront pas plus, mais pire, ils seront exonérés des cotisations familiales.
- ***A travers ces décisions, le Gouvernement a bien pris en compte les demandes du Patronat au détriment de la pérennité de la protection sociale***
- ***la remise en cause des avantages familiaux.***

... / ...

Une nouvelle augmentation de la durée de cotisation aggraverait encore plus le nombre de salariés au chômage. Alors qu'il est nécessaire de redonner confiance aux salariés, particulièrement aux jeunes générations dans notre système de retraites par répartition, l'allongement de la durée de cotisation fixe des conditions d'accès à une retraite à taux plein inatteignables aux plus jeunes en raison de la durée d'étude, de formation, de recherche d'emploi.

Pour changer de cap et faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité imposées par le TSCG ! (Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance).

Le financement des régimes de retraite pâtit des conséquences de l'austérité. Il est donc urgent d'augmenter les salaires du privé et du public, d'augmenter les pensions et arrêter les suppressions de postes dans la Fonction Publique et les licenciements dans le privé pour assurer les ressources nécessaires aux régimes de retraite. Aussi d'autres ressources financières supplémentaires existent : En redistribuant mieux les richesses créées et en arrêtant les exonérations sociales attribuées aux entreprises qui sont à ce jour à plus de 200 milliards d'euros !

### **Les organisations syndicales CGT – FO – FSU, Solidaires et l'UNEF se prononcent :**

- Contre** :
- l'allongement de la durée des cotisations ;
  - la baisse du pouvoir d'achat des retraités et des salariés ;
- Pour** :
- l'augmentation générale des salaires du privé comme du public, des minimas sociaux et des allocations chômage pour la relance économiques et la création d'emplois ;
  - la revalorisation du SMIC et du point d'indice ;
  - la revalorisation des pensions sur le salaire moyen ;
  - l'arrêt de suppressions de postes dans la Fonction Publique et des licenciements dans le privé ;
  - une retraite à 60 ans ;
  - des départs anticipés pour travaux pénibles dès 55 ans, tels que prévus dans de nombreux statuts et conventions collectives.

---

**Dans la continuité des actions unitaires déjà engagées, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et UNEF de Maine et Loire appellent à débrayer et à participer aux rassemblements départementaux unitaires le mardi 26 novembre 2013 :**

- **11h30 devant la préfecture de Maine-et-Loire pour y déposer la motion ci-dessous ;**
- **Cholet à 10h30, place Travot ;**
- **Segré par une distribution de tract à partir de 10h30.**

Angers, le 21 novembre 2013